

**Question avec demande de réponse écrite E-002565/2022  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Aurélia Beigneux (ID)**

Objet: Leucémies aiguës chez les enfants: demande de restriction de certains pesticides

Trois ans après son lancement, l'étude épidémiologique Géocap-Agri, menée par Santé publique France en partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), semble démontrer la relation entre l'utilisation de pesticides et les cancers chez les enfants. S'appuyant notamment sur le Registre national des cancers de l'enfant et sur la géolocalisation des données, ce travail de recherche révélerait une augmentation des risques de tomber malade proportionnelle à la croissance des surfaces cultivées dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile des enfants.

En 2021, l'Inserm avait déjà confirmé que le niveau de preuve concernant la relation entre l'exposition aux pesticides et les leucémies aiguës chez les enfants ainsi que les tumeurs cérébrales était élevé. Compte tenu de ce constat, la question d'une révision des textes réglementaires censés encadrer l'usage des pesticides se pose.

Les législations en Europe sont parfois floues à propos de la distance entre la zone d'épandage et les premières habitations.

Ma question est double:

1. La Commission fait-elle le lien entre utilisation des pesticides et augmentation des cas de leucémies aiguës chez les enfants habitant à proximité des vignes traitées?
2. A-t-elle entendu parler de cette étude? Si oui, quels sont les plans de lutte contre les cancers infantiles?